

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 03 OCTOBRE 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : PROCES VERBAL DE REUNION

DATE DE CONVOCATION : 26 SEPTEMBRE 2019

DATE DE L’AFFICHAGE : 10 OCTOBRE 2019 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	Yvan TARDY, Thierry COLLET, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE (ayant la procuration de M. NOISETTE), Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Serge ZUFFELATO (ayant la suppléance de J-F SEGAULT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de M. PILOT pour la 2019.05.01), Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT (arrivée à compter de la 2019.05.02), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Isabelle GASPARD, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT (ayant la procuration de G. ERZHEN), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration de L. LEPIOUFF), Marie VIOT (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Alain BOURGEOIS (ayant la procuration de L. LALEVEE), Malika GHAZZALE, Catherine GAY, Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS, Guy SCHILLING (ayant la procuration de F. EZAROIL), Pascal MATTEUDI, Etienne MANGEOT, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	André FONTAINE, Frédérique SAUVAT, Thomas MIGOT, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Alde HARMAND, Gérard HOWALD, Matthieu VERGEOT, Alain ANSTETT, Stéphanie LAGARDE, Véronique CARRIER, Jean-François SEGAULT, Bruno BECK, Corinne LALANCE, Michel NOISETTE, Gérald ERZEN, Lydie LEPIOUFF, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Lucette LALEVEE, Fatima EZAROIL.
<u>Avis de procuration :</u>	De la 2019-05-01 à la 2019-05-02 : 10 avis de procuration. De la 2019-05-02 à la fin : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	56 PRESENTS à l’ouverture de la séance. 57 PRESENTS à compter de la 2019-05-02.
<u>Nombre de votants :</u>	66 VOTANTS

Le Président accueille les délégués et les remercie pour leur présence. Avant d'entamer l'ordre du jour, il donne la parole à **Emmanuel PAYEUR et Jean BOMBARDIERI**, qui font un point d'étape sur la coopération décentralisée menée avec la commune d'Oukout en Casamance au Sénégal, qui regroupe 19 villages et hameaux.

Le partenariat porte essentiellement sur l'aide apportée aux projets d'adduction d'eau potable, qui vise à alimenter 6 villages (7000 habitants) et qui, en 2018, a permis de desservir le village de Boutikingo. Ce programme pluriannuel se poursuit en 2019 pour deux autres villages (Diakene et Diola).

Outre le suivi technique assuré bénévolement de longue date par Jean BOMBARDIERI, la CC2T apporte son soutien financier via le dispositif légal issu de la loi Oudin du 27 janvier 2005, permettant d'affecter 1% des recettes de redevances d'assainissement à ce type de projet (soit 11 000 € par an).

D. BRASSEUR rappelle qu'il a déjà voté contre ce type d'action menée par la CC2T et qu'il réitérera son vote lors de la séance, car sans mettre en cause l'importance et le bien fondé de ces projets, il considère qu'il n'est pas normal que les redevances des usagers du territoire soient utilisées en ce sens alors que, dans le même temps, la CC2T oppose des refus à des demandes de raccordements de particuliers (*ndlr: cela concerne la mise en conformité des raccordements des propriétés privées sur le branchement public, qui sont à la charge des abonnés en cas de primo-raccordement*).

Le Président prend acte de sa position, rappelle que la CC2T agit dans un cadre légal bien défini et souligne sa fierté que la collectivité fasse preuve d'ouverture et de solidarité, en apportant son soutien sur ce type de projets, qui visent les besoins vitaux de populations qui n'ont pas accès à l'eau potable. (*Applaudissements de la salle*).

Il est procédé à l'appel des délégués.

Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

Désignation du secrétaire de séance : Guy Schilling

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2019 est approuvé à la majorité, M. DOMINIAK votant contre.

2019 05 01 - TRANSPORTS (8.7) – MOBILITÉ : APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE, DU CONTRAT DE DÉLÉGATION ET DE SES ANNEXES ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE DIT CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT URBAIN, NON-URBAIN, INTERURBAIN ET SCOLAIRE.

Questions et observations de l'assemblée :

R. JOUBERT s'interroge sur ce que peut réellement faire le chauffeur de bus en termes de surveillance des enfants et demande s'il ne serait pas pertinent, dans un souci de sécurité pour les usagers, d'installer une caméra dans les bus, afin de pouvoir l'activer en cas de problème.

J. BOCANEGRA indique qu'il existe actuellement un règlement intérieur qui traite notamment de ce type de problématique et que pour l'instant cela fonctionne plutôt bien. **F. CHARTREUX** ajoute que l'hypothèse d'installation de caméras reste toutefois à vérifier, du point de vue juridique et financier.

T. BAUER demandant quelle est la proportion du coût du transport scolaire sur la totalité de la DSP et souhaitant savoir si le transport sera gratuit pour les scolaires, **F. CHARTREUX** précise que le transport scolaire représente environ 1,5 M€ par an, sur un total de l'ordre de 2,2 M€ pour l'ensemble de la DSP, **J. BOCANEGRA** ajoutant que les transports scolaires restent gratuits pour les primaires, mais différenciés pour les secondaires selon que le trajet domicile/établissement est inférieur ou supérieur à 3km, rappelant que la situation sera amenée à évoluer à compter de septembre 2022, selon un calendrier calqué sur celui de la Région.

Ndlr : pour mémoire, tableau tarifaire transports scolaires :

Au 01/01/20 : maintien de lignes primaires distinctes mais fusion du secondaire et du régulier

Au 01/09/19 : seule la CC2T est compétente

Au 01/09/22 : fin de la gratuité second. > 3km annoncée par la Région Grand Est

Scolaires	Distance	Avant le 01/09/19	Du 01/09/19 au 31/12/19	Du 01/01/20 au 31/08/22	A partir du 01/09/22
Primaires	Aucune distinction	GRATUITE TOTALE (1 A/R par jour hors transport méridien)			
Secondaires	> 3 kilomètres	<u>CC2T et Région :</u> GRATUIT pour 1 A/R par jour du lundi au vendredi hors vacances	GRATUIT pour 1 A/R par jour du lundi au vendredi hors vacances	GRATUIT pour 1 A/R par jour dans des horaires et des lignes à déterminer du lundi au vendredi hors vacances + libre choix sur option : 50€/an ou 5€/mois en usage illimité	50€/an ou 5€/mois en usage illimité (pass moins de 29 ans)
	< 3 kilomètres	<u>CC2T :</u> 110 €/an ou 11 €/mois en usage illimité <u>Région :</u> 121 € / an pour 1 A/R par jour	50€/an ou 5€/mois en usage illimité (pass moins de 29 ans)	50€/an ou 5€/mois en usage illimité (pass moins de 29 ans)	

M. JOUBERT souhaitant savoir comment va s'organiser le transport méridien dorénavant et qui le prendra en charge, **J. BOCANEGRA** indique que la CC2T reste dans la continuité de ce qui se passe aujourd'hui avec la Région. Un conventionnement sera donc proposé par la CC2T aux communes, comme cela se passe aujourd'hui avec la Région et selon les mêmes modalités.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur DOMINIAK s'abstenant.

Après le vote, **J. BOCANEGRA** adresse un remerciement aux entreprises qui ont répondu à cet appel d'offres et salue la mission accomplie par KEOLIS pendant 12 années. **F. CHARTREUX** ajoute que cette délibération est l'aboutissement d'un travail de longue haleine mené pendant près de 2 ans par le bureau d'études, les élus et les services de la CC2T et salue l'initiative portée par **Kristell JUVEN**, alors Présidente de la CC2T, qui a engagé la réflexion ayant permis de conduire à la prise de compétence.

2019-05-02- TRANSPORTS (8.7) – MOBILITÉ : CHARTE DE L'ACCOMPAGNATEUR DES ELEVES DE MOINS DE 3 ANS ET COMPLEMENTS APPORTES AU REGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

La délibération est présentée par Isabelle GUILLAUMÉ.

Questions et observations de l'assemblée :

C. MANET demande si l'accompagnement des élèves de moins de 3 ans est du ressort et à la charge des communes ou syndicats scolaires et si n'importe qui peut en être chargé. **J. BOCANEGRA** indique que la CC2T va appliquer exactement les mêmes règles que celles qui prévalaient avec la région et qu'en effet, c'est bien la commune ou le syndicat scolaire qui assume cette charge. **G. LIOUVILLE et Ch. PIERSON** précisent que les accompagnateurs sont tenus de suivre une formation, qui est remise à jour régulièrement. **A. BOURGEOIS** demandant si les bus sont équipés spécifiquement pour le transport des jeunes enfants, **J. BOCANEGRA** confirme ce point, en rappelant que les marchés actuels signés avec la Région ont été transférés en l'état depuis le 1^{er} septembre. Non seulement, il n'y a aucun changement à ce niveau non plus, mais en plus le transport de voyageurs répond à des normes de sécurité spécifiques auxquels sont astreints tous les transporteurs.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-05-03 - ENVIRONNEMENT (8.8) – FONCTIONNEMENT DE LA REGIE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-05-04– ENVIRONNEMENT (8.8) – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Chantal Pierson se porte candidate pour venir compléter la liste proposée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Désigne pour la durée du mandat comme membres du Conseil d'Exploitation les personnes suivantes :

1. Gérard BOULANGER (conseiller communautaire)
2. Alain BOURGEOIS (conseiller communautaire)
3. Laurent GUYOT (conseiller communautaire)
4. Philippe HENNEBERT (conseiller communautaire)
5. Patrice KNAPECK (conseiller communautaire)
6. Philippe MONALDESCHI (conseiller communautaire)
7. Jean-Luc STAROSSE (conseiller communautaire)
8. Bernard BAGARD (conseiller municipal)
9. Bernard BARAD (conseiller municipal)
10. Jean BOMBARDIERI (conseiller municipal)
11. Olivier DINEE (conseiller municipal)
12. Pascal VAILLANT (conseiller municipal)
13. Isabelle GUILLAUME (conseiller communautaire)
14. Chantale PIERSON (conseiller communautaire)

2019-05-05- FINANCES (7.10) – INSTAURATION DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL OU A ECHEANCE ET CREATION D'UN SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE

Questions et observations de l'assemblée :

JF MATTE demandant si une communication sera faite aux habitants, **L. GUYOT** confirme que c'est un point important et indique que cela est prévu.

R. JOUBERT demandant quand sera mis en place le prélèvement automatique et si, par ailleurs, la relève des compteurs d'eau doit se faire au 31/12 cette année, **L. GUYOT** indique que le prélèvement sera rendu possible à compter de 2020 et que la relève des compteurs au 31/12 est effectivement nécessaire, ajoutant que chaque commune sera contactée à ce sujet avant la fin de l'année par les services de la CC2T.

G. BOULANGER demandant si les abonnés qui payent actuellement par prélèvement continueront de l'être à compter de 2020, il est indiqué que cela ne peut pas se faire automatiquement, car les données bancaires ne peuvent pas être communiquées sans leur consentement. Les abonnés seront donc invités à fournir de nouveau leurs coordonnées bancaires pour que le prélèvement automatique puisse continuer. **L. GUYOT** ajoute que pour les abonnés habitant dans une commune pour laquelle une DSP est en cours et se poursuit au-delà du 1^{er} janvier 2020, rien ne changera pour eux concernant le paiement de leurs factures jusqu'au terme de la DSP.

Après ces échanges il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-05-06- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Questions et observations de l'assemblée :

T. BAUER souhaite savoir si, parmi les 5 postes créés, il y en a qui correspondent à des transferts depuis des structures qui vont être amenées à disparaître. **L. GUYOT** précise que ces 5 postes sont bien des créations nouvelles correspondant à des besoins non pourvus actuellement et nécessaires au fonctionnement du service. Des transferts de postes dédiés actuellement au service de l'eau, en tout ou partie selon le cas, seront examinés en accord avec les communes ou syndicats concernés.

D. PICARD demandant si le personnel administratif d'un syndicat des eaux a vocation à être transféré, **L. GUYOT** confirme que c'est le cas si la personne est affectée au service de l'eau et si le syndicat est dissout.

C. MANET demandant si les relevés automatiques de compteurs vont perdurer, il est précisé que la reprise des installations de télérelève – propriétés des délégataires – est en cours d'examen avec ceux-ci.

Après ces échanges il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur DOMINIAC s'abstenant.

2019-05-07 – FINANCES (7.1) - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Questions et observations de l'assemblée :

P. MATTEUDI demandant quelle est la nature des aléas de chantier concernant les travaux d'assainissement de Charmes-la-Côte, JL STAROSSE indique qu'il s'agit de travaux de renforcement des fouilles rendus nécessaires pour consolider la structure.

Après cet échange il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-05-08 – FINANCES (7.1) – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-05-09- COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – ATTRIBUTION DE MARCHÉS DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET CONTRATS DE REPRISES DE MATIERES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-05-10 FISCALITE (7.2.2) – EXONERATIONS ANNUELLES RELATIVES A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE POUR L'ANNEE 2020

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-05-11 – FINANCES (7.10) - FONDS DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DES COMMUNES AU TITRE DES ACTIONS DE PETITE ENFANCE / JEUNESSE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-05-12 – GARANTIES D'EMPRUNTS (7.3.3) - OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A L'OFFICE PUBLIC D'HABITAT TOUL HABITAT POUR 9 LOGEMENTS SITUES RUES FRANÇOIS BADOT ET ALBERT DENIS A TOUL

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-05-13– FINANCES DIVERS (7.10) – INFORMATION DES SUITES DONNEES AU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE L'EX-COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TOULOIS DE 2014 A 2016

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est relatif à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes du Toulouais concernant les exercices 2014 à 2016.

2019-05-14- COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics et bons de commande ci-avant indiquées, prises par le Président ou son représentant.

2019-05-15 -FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur DOMINIAC votant contre.

2019-05-16- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - RATIO PROMU-PROMOUVABLES 2019

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-05-17-FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENT DE GRADE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-05-18- FINANCES (7.10) – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE DOMGERMAIN POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE DEVOIEMENT D'UNE CONDUITE D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-05-19 - LOCATIONS (3.3) – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE PORTANT SUR UN PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE SUR L'ESPACE DU GENIE A ECROUVES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-05-20 - DOMAINE ET PATRIMOINE (3.5.2) – SITE DE L'ANCIEN HOPITAL JEANNE D'ARC - AVENANT NUMERO 2 A LA CONVENTION DE TRAVAUX AVEC L'EPF LORRAINE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-05-21 – POLITIQUE DU LOGEMENT-HABITAT (8.5) - PRISE DE PARTICIPATION DE TOUL HABITAT DANS UNE SOCIETE DE COORDINATION ET REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES AU SEIN DES INSTANCES DE LA SOCIETE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-05-22 - POLITIQUE DU LOGEMENT-HABITAT (8.5) - DELEGATION PONCTUELLE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A L'EPFL DANS LE CADRE DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE SITUE 20 RUE DE LA MONNAIE A TOUL

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-05-23 - COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - OUKOUT (SENEGAL) : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OMCI, AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRESORERIE ET OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LA SECONDE PHASE DU PROJET D'ADDUCTION D'EAU

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à la majorité, Messieurs FLABAT (ayant la procuration de M. ERZEN) et BRASSEUR votant contre.

2019-05-24 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le conseil communautaire prend acte de la présentation ci-dessous et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** remercie les délégués et avant de clore la séance, souhaitant répondre à plusieurs remarques formulées au sujet de l'organisation du repas des délégués en juin dernier, précise que la totalité de la facture a été payée par ses soins et sur ses deniers personnels.

Le Président,

F. CHARTREUX

ANNEXE : CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

	oct-19		nov-19		déc-19
1		1		1	
2		2		2	
3	Conseil Communautaire	3		3	
4		4		4	
5		5	COM MOBILITE	5	Conseil Communautaire
6		6	COFIL PLUI	6	
7		7	COM EAU/ASS/RIV COM SERVICES PUBLICS	7	
8		8		8	
9		9		9	
10		10		10	
11		11		11	
12		12	COM OM	12	
13		13	COM URBA-HABITAT	13	
14		14	COM DES MAIRES	14	
15		15		15	
16		16		16	
17		17		17	
18		18		18	COFIL PLUI
19		19	Congrès des Maires	19	
20		20	Congrès des Maires	20	
21		21	Congrès des Maires	21	
22		22		22	
23		23		23	
24		24		24	
25		25		25	
26		26		26	
27		27	COFIL PLUI	27	
28		28		28	
29		29		29	
30		30		30	
31				31	